

XTRACUT^{MC}

Nouveau

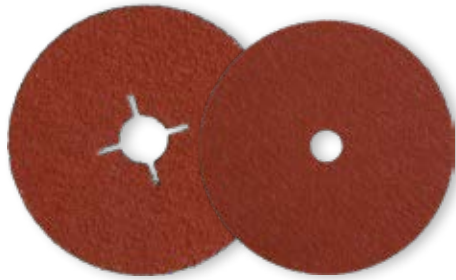
Le disque à sabler le plus efficace sur l'acier



 **WALTER**
Technologies pour surfaces
Toujours mieux.^{MD}

XTRACUT^{MC}

Le disque à sabler le plus efficace sur l'acier



Le disque à sabler XTRACUT^{MC} intègre un grain de céramique optimisé qui s'auto-affûte, offrant ainsi le meilleur rendement sur l'acier et faisant de lui le disque à sabler le plus rapide sur le marché. Grâce à son taux d'enlèvement extrêmement élevé sur l'acier et sa durée de vie particulièrement longue, ce disque à sabler convient parfaitement aux applications de production d'acier puisqu'il permet d'améliorer la productivité et de faire des économies.



Dia.	Arbre	Grain	Equivalent Grit	N° de comm.	Pqt. Std.	Caisse Std.
4 1/2"	7/8"	Extra grossier	36+	15-A 453	25	250
4 1/2"	7/8"	Grossier	60+	15-A 456	25	250
4 1/2"	7/8"	Moyen	80+	15-A 458	25	250
5"	7/8"	Extra grossier	36+	15-A 503	25	250
5"	7/8"	Grossier	60+	15-A 506	25	250
5"	7/8"	Moyen	80+	15-A 508	25	250
7"	7/8"	Extra grossier	36+	15-A 703	25	250
7"	7/8"	Grossier	60+	15-A 706	25	250
7"	7/8"	Moyen	80+	15-A 708	25	250



DISQUE À SABLER LE PLUS EFFICACE SUR L'ACIER

- ▷ Disque à sabler le plus rapide sur l'acier
- ▷ Son grain de céramique optimisé s'auto-affûte pour offrir un taux d'enlèvement extrêmement élevé sur l'acier
- ▷ Économies garanties sur l'acier
- ▷ Durée de vie extrêmement longue
- ▷ Les agents de refroidissement assurent une coupe froide pour empêcher les brûlures et la déformation

**POUR PLUS D'INFORMATION, POUR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS
POUR UNE DÉMO GRATUITE OU POUR COMMANDER :**

Canada :

Téléphone : (888) 592-5837 | Fax : (866) 581-1121
Courriel : csr@walter.com

Disponible chez :

 **WALTER**
Technologies pour surfaces

Toujours mieux.SM

Walter technologies pour surfaces. © 2020 Tous droits réservés. Les logos Walter technologies pour surfaces et Bio-Circle sont des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de Walter technologies pour surfaces. Les autres noms de sociétés, de produits et de services peuvent être des marques de commerce ou des marques de services d'autres entreprises. 98-E 148 (01-20)